



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 17 avril 2014**

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	Voir détail
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales – Conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey » - Désignation de deux représentants</i>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

**Procurations :**

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Comme beaucoup d'établissement, la maison de retraite publique « Félix Pey » était un ancien hospice. Cet hospice a pour fondateur M. Félix Pey, membre du conseil de la fabrique de l'église paroissiale de Solliès-Pont. C'est par un testament du 4 décembre 1836 que M. Pey a légué à la commission administrative une vaste maison avec jardin ainsi qu'une somme de 8000 francs destinée à la transformation de cet immeuble en un établissement pour les vieillards pauvres et malades.

L'hospice « Félix Pey » est pendant longtemps un établissement de charité destiné à recevoir les indigents sans distinction d'âge. D'abord desservi par les religieuses de l'Ordre de Sainte Marthe, celles-ci s'en occupent avec dévouement jusque dans les années soixante-dix. Puis un directeur à mi-temps vient gérer cet établissement.

Il faut attendre 1978 pour que l'hospice « Félix Pey » ait son propre directeur. C'est en effet à cette date, que le maire de l'époque, décide de donner à l'établissement un responsable à plein temps afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins et eu égard à la loi n° 75.535 du 30 juin 1970 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales selon lesquelles l'établissement doit accueillir essentiellement des personnes âgées.

Peu à peu les hospices disparaissent au profit des maisons de retraite. C'est un arrêté du ministère de la Solidarité Nationale qui transforme l'hospice en maison de retraite le 8 avril 1981. Désormais, les maisons de retraite accueillent des personnes âgées de plus de 60 ans. Les personnes âgées reçoivent dans ces établissements les soins dont elles ont besoin dans une atmosphère aussi proche que possible de ce que serait la vie à domicile.

Cette transformation en établissement à caractère social inaugure une nouvelle politique en matière d'accueil des personnes âgées. Elle entraîne aussi un changement de statut juridique.

Pour qu'à cet effort social corresponde une meilleure prise en charge des soins, les maisons de retraite se dotent d'une section de cure médicale permettant d'assurer les soins liés à une perte d'autonomie.

Par arrêté du préfet du Var du 26 juillet 1982, la maison de retraite « Félix Pey » est autorisée à accueillir 47 personnes âgées.

Le conseil d'administration, en 1990, décide une première rénovation du bâtiment existant, puis en 1999 un deuxième bâtiment voit le jour permettant de créer une structure de 60 lits.

En 2002, grâce à cette extension, la maison de retraite se transforme en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) grâce à la signature de la convention tripartite (conseil général, préfecture-DDASS, sécurité sociale). C'est donc un établissement médicalisé qui accueille une population âgée fragilisée, ne pouvant plus rester à domicile. En conséquence l'établissement emploie du personnel soignant et diplômé.

(cf. [www.felixpey.fr](http://www.felixpey.fr)).

L'EHPAD Félix Pey est un établissement public autonome de statut hospitalier administré par un conseil d'administration dont la présidence est assurée par le maire de la commune.

Le directeur, assure la gestion de l'établissement. Le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014 impose la désignation, outre le maire qui assure la présidence de l'EHPAD, deux représentants de la collectivité.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la santé publique, notamment l'article R.315-6,

VU la demande du directeur de l'EHPAD « Félix Pey » visant à désigner, outre le maire, deux représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration,

**CONSIDÉRANT** que le maire en est membre de droit et en assure la présidence,

**CONSIDÉRANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

- **PROCEDE** par un vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée), à la majorité absolue des suffrages, à la désignation de 2 membres qui siègeront au conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey »,

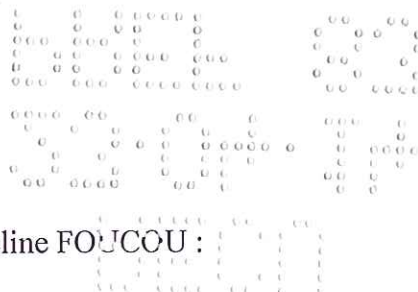
Il est demandé aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

**Élection du deuxième membre :**

Sont candidats :

- Mme Roseline FOUCOU

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Roseline FOUCOU :



POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- Mme Roseline FOUCOU (26 voix)

Mme Roseline FOUCOU est élue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, membre du conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey ».

**Élection du troisième membre :**

Sont candidats :

- Mme Alexandra DELGADO  
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Alexandra DELGADO :

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, GRISOLLE, Mmes BONHOMME et MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- Mme Alexandra DELGADO (26 voix)  
- Mme Aude MAIRESSE (2 voix)

Mme Alexandra DELGADO est élue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, membre du conseil d'administration de l'EHPAD « Félix Pey ».

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

23 AVR. 2014  
24 AVR. 2014

